

Mairie de  
Causse et Diège

LE BOURG  
MAIRIE LOUPIAC CAUSSE DIEGE WANAD  
12700 CAUSSE ET DIEGE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 décembre 2019

Président :

Serge

MASBOU

Secrétaire(s) de séance :

Jasmine SOULIÉ

Présents :

Yves FAVRE, Isabelle DELAIRE, Marilyn BÉNABEN, Pierre GONDON, Pascal BERGON, Vincent SÉRIEYSSOL, Jasmine SOULIÉ, Claude GRÈS, Lionel CARRIÈRE, Alain PINET, Alain CHAYRÈS, Christian LAC, Serge MASBOU

Absents :

Angélique POUX donne pouvoir à Claude GRÈS  
Éric RAYNAUD

Tarifs 2020 :

Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'identique les tarifs de 2019 pour l'année 2020, savoir:

- repas cantine enfant : 2.80€
- Garderie matin : 0.90€ la plage
- Garderie soir : 1.80€ la plage
- Frais de dossier : 15€ / an et par enfant

Les frais de garderie sont gratuits pour le 3ème enfant d'un même fratrie fréquentant l'école.

Location salles communales :

\*Salle Gelles:

- associations : 30€
- Caution : 500€
- Option ménage : 40€

\*Salle Loupiac:

- Grande salle : Tarif extérieur : 300€  
Tarif commune : 150€  
Tarif association : 40€  
Caution : 600€  
Option ménage : 60€

- Petite salle : Tarif extérieur : 200€  
Tarif commune : 100€  
Tarif association : 20€  
Caution : 400€  
Option ménage : 30€

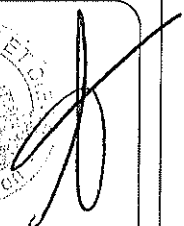
1/3

Pour extrait :

En Mairie, le 12/12/2019

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

MAIRE  
MAIRIE DE CAUSSE ET DIEGE  
Aveyron



MASBOU  
Serge  
Signature et cachet

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

Location annuelle Club Judo : 300€

Location annuelle "un air de rien" : 80€

Les associations de la commune bénéficient de 3 gratuités annuelles.

Concession cimetière : 80€ le mètre carré

Indemnités mensuelles des élus : Maire: 1100€      Indemnités annuelles sonneurs de cloches : Prix : 1er échelon AT 15 heures/an  
1er adjoint : 125€      Loupiac : 1er échelon AT 7.5 heure/an  
Adjoint: 42€

Assainissement:

- redevance fixe : 81€

- redevance sur consommation : 1.54€ le m3

- PFAC : 1500€

Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité les décisions modificatives suivantes:

- Comptes dépenses:

Chapitre 023 : + 22 400€

Chapitre 21 Article 2152 opération 226 : +2 400€

Chapitre 21 Article 2112 opération 225 : +5 200€

Chapitre 21 Article 2132 opération 168 : +2 200€

Chapitre 21 Article 21318 opération 168 : +12 600€

Chapitre 66 Article 6688 : +200€

Chapitre 012 Article 6413 : -200€

- Comptes recettes:

Chapitre 021: 22 400€

Chapitre 73 Article 73111 : 22 400€

Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe / suppression du poste de rédacteur principal 2ème classe:

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (un élu n'ayant pas participé au vote) :

- la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

- la suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

Alimentation en électricité d'une grange avec projet de réhabilitation en maison d'habitation :

Le Conseil Municipal donne son accord, à la majorité (un élu n'ayant pas participé au vote) pour le raccordement au réseau électrique de la grange sise à la Plaine par le SIEDA. Les travaux prévus n'engageront pas les finances de la commune.

Validation du prix et de la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC):

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport du SPANC relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS).

Demande subvention APE pour le voyage scolaire:

Le Conseil Municipal consent, à l'unanimité, à attribuer une subvention d'un montant de 60€ par enfant participant pour le voyage scolaire devant se dérouler en avril 2020.

Etude urbaine et programmation de l'îlot presbytère à Loupiac:

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation du presbytère à Loupiac en prenant en compte les espaces et immeubles à vendre à proximité, pour un ensemble plus cohérent.

Questions diverses :

- 2 élèves ont quitté l'école pour celle de Villeneuve

- Il a été demandé une révision des horaires de l'école afin d'augmenter le temps de cantine. Ceci reste soumis à la validation des enseignants.

- les vœux au personnel municipal auront lieu vendredi 20 décembre à 18H30 à la salle des associations à Loupiac.

Pour extrait :

En Mairie, le 12/12/2019

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

2/3



Signature et cachet

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 3)

- le 12 janvier ce sera les vœux à la population à la salle à Loupiac.
- Les problèmes liés au dépôt d'encombrants à la déchetterie de Capdenac est à nouveau évoqué et un courrier a été transmis.
- Le Téléthon a recueilli cette année 827€.


La séance est déclarée close à 23H00.

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

Pour extrait :

En Mairie, le 12/12/2019

3/3



MASBOU  
Serge  
Signature et cachet